



VILLE
d'AUVERS-SUR-OISE
95430

**ARRÊTÉ MODIFIANT TEMPORAIREMENT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE BARRÉE
RUE DE LA CAVÉE ET CHEMIN DE CORDEVILLE
DU 3 MARS AU 3 JUILLET 2025**

Téléphone 01 30 36 81 93
Télécopie 01 30 36 83 51
SERVICES TECHNIQUES
IM/YC/DP
N° 25.041

Isabelle Mézières Maire d'AUVERS-SUR-OISE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L 2212-1 à L 2213-2 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par la **Société DESPIERRE**, en date du 13 février 2025,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement, afin de faciliter les travaux de reprise des accotements,

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux de reprise des accotements rue de la Cavée et chemin de Cordeville seront exécutés par l'Entreprise **DESPIERRE** Chemin de la chapelle Saint-Antoine, 95300 Ennery, pour le compte de la Communauté de Commune Sausseron Impressionnistes, 38 rue du Général de Gaulle 95430 AUVERS- SUR-OISE, du 3 mars au 3 juillet 2025 ;

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits tous les jours à tous les véhicules, sauf aux engins de chantier ;

Article 3 : Tout stationnement de véhicules étant considéré comme gênant, il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules, après verbalisation, dans les conditions définies par le Code de la Route en vigueur ;

Article 4 : L'entreprise prendra les dispositions conformes au Code de la Route, en matière de signalisation, balisage, protection des travaux, cheminement et déviations obligatoires ;



Article 5 : Les agents évoluant, sur le chantier seront munis de gilets fluorescents ;

Article 6 : Le non-respect d'une des clauses du présent arrêté entraînera la suspension immédiate des travaux ;

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AUVERS-SUR-OISE,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de MÉRY-SUR-OISE,
 - Monsieur le Président du Syndicat TRI-ACTION de BESSANCOURT,
 - Monsieur le Directeur de la Société DESPIERRE,
 - La Direction Générale des Services de la Ville d'AUVERS-SUR-OISE,
 - Le Service Police Municipale d'AUVERS-SUR-OISE,
- chacun en ce qui le concerne étant chargé de l'exécution de celui-ci.

FAIT à AUVERS-SUR-OISE, le 13 février 2025


 **Isabelle Mézières**
Maire d'Auvers-sur-Oise